



DEPARTEMENT DE LA VIENNE  
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL DU 10 OCTOBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des mariages, Mairie de Thuré.

Date de la convocation : 3 octobre 2023.

**Etaient présents** : Dominique CHAINE, André GUIGNARD, Carole DEHEUNYNCK, Laurent ROBIN, Paulette POUPIN, Bertrand FRAPPE, Martine ANTUNES, Alain BARBOTTIN, Céline COUÏC, Jean-François DABILLY, Edmond GENDARME, Maryline CUNHA-RIBEIRO, Arnaud DE BELINAY, Marie-Claude DEPONT, Frédéric FAGES, Patrick LEDOUX, Nicolas MOINE, Claudie RAYMOND, Isabelle SATTA, Marie-Paule TIFFAULT.

**Etaient représentés** : Carl HOLGADO-ROTAMERO (Pouvoir à Marie-Claude DEPONT), Céline VRILLAC (Pouvoir à Paulette POUPIN).

**Etaient absents et non représentés** :

**Secrétaire de séance** : Marie-Claude DEPONT.

\*\*\*\*\*

**2023-55 CREATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET.**

*VU le Code général des collectivités territoriales ;*

*VU le Code général de la fonction publique.*

**Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des effectifs,

**AR Prefecture**

086-218602720-20231010-2023\_55-DE  
Reçu le 10/10/2023  
Publié le 12/10/2023

Considérant la nécessité de créer un emploi d'agent de maîtrise et un emploi d'adjoint administratif à temps complets, à raison de 35 heures hebdomadaires, en raison d'un départ en retraite et d'une mutation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

**DECIDE :**

- La création à compter du 01/11/2023 d'un emploi permanent au grade d'agent de maîtrise à temps complet, à raison de 35 heures pour exercer les fonctions de responsable des services techniques.
- La création à compter du 01/11/2023 d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif à temps complet, à raison de 35 heures pour exercer les fonctions de chargée d'urbanisme.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

<b>Votants</b>	<b>22</b>
<b>Pour</b>	<b>22</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

Pour extrait conforme au registre des  
délibérations du conseil municipal de Thuré  
Fait à Thuré le

**11 OCT. 2023**

Le Maire  
Dominique CHAINE



**AR Prefecture**

086-218602720-20231010-2023\_55-DE  
Reçu le 12/10/2023  
Publié le 12/10/2023